

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 15 décembre 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	REBSTOCK-PINNA Alexandra
BECKER Patrick	BALCERZAK Roland
COLIN Jean-Marie	BAUR Denis
HERFELD Marie-Laurence	LANGMAR Déborah
KASPAR-COTRUPI Angèle	MATHIEU Bertrand
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel
RENAUX Patricia	PARPETTE Jerry
SCHNEIDER Brigitte	RECH Serge
VEINNANT Bernard	ROBINET David
ZIEGLER Damien	BRUSCO Stéphan
CORAZZA Jean-Luc	PHILIPPE Lionel
DEUTSCH André	PAULY Elsa
HATRI Aïcha	KOWALCZYK Maryline
HOLSENBURGER Alexandre	SCHIVRE Marc
JURCZAK Serge	TACCONI Pierre

Procurations :

Viviane FATTORELLI	a donné procuration à	Stéphan BRUSCO
Denis SCHITZ	a donné procuration à	Damien ZIEGLER
Caroline VETZEL	a donné procuration à	Elsa PAULY
Mathieu WEIS	a donné procuration à	Marc LUCCHINI
Clémence POUGET	a donné procuration à	Angèle KASPAR-COTRUPI
Julien FREYBURGER	a donné procuration à	Roger SCHREIBER
Laurent SCHULTZ	a donné procuration à	Marie-Laurence HERFELD
Alessandro BERNARDI	a donné procuration à	Aïcha HATRI
Bernard ZENNER	a donné procuration à	Roland BALCERZAK
Sylvie SCHUTZ	a donné procuration à	Alexandra REBSTOCK-PINNA
Michel HERGAT	a donné procuration à	Denis BAUR
Marc FERRERO	a donné procuration à	André RENE
Audrey WATRIN	a donné procuration à	Alexandre HOLSENBURGER
Bernard GUERMANN	a donné procuration à	Lionel PHILIPPE
Maurice LORENTZ	a donné procuration à	Serge RECH

Absents excusés :

Jean-François MEDVES	Guy MELEO	Patrick ABATE	Alieth FEUVRIER
Michèle BEY			

Absents non excusés :

TSCHIRSCH Laurent	BARILLARO Jérémy	DEISS Murielle	ENGELMANN Fabien
GRILLO Marie	LOPICO Aurélie	ACKER Christine	FRADELLA Cédric
SEGURA Olivier			

La séance débute à 18h13.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 31
Procurations : 15
Absents : 14

Pendant le point 2 :

Monsieur Patrick BECKER quitte la salle à 18h29 et revient à 18h32 avant le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 31
Procurations : 15
Absents : 14

La séance se termine à 19h28.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU

ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU

VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU

SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDU et Citézen du SMiTU

DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU

PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

POINT 8 – DELIBERATION N°2021/I-92 - CONTRAT DE PRESTATIONS SECURITE FERROVIAIRE LIEES A LA REALISATION D'UN OA AU-DESSUS DU FAISCEAU DE VOIES EN GARE DE THIONVILLE AVEC SNCF RESEAU

Le projet Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire. Il consiste en la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui desserviront les villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham.

Dans le cadre de ce projet, deux ouvrages d'art vont être créés :

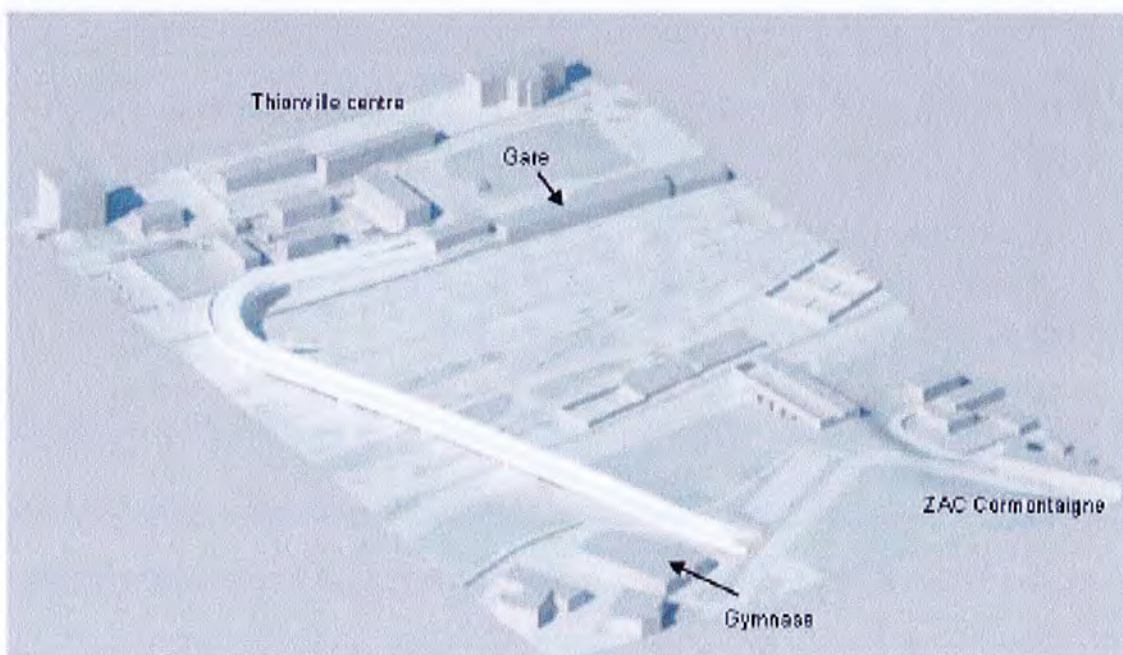
- un ouvrage franchissant la Moselle,
- un ouvrage franchissant les voies ferrées et le canal.

L'ouvrage permettant le franchissement du faisceau ferré de la gare de Thionville et le canal des écluses en favorisera la communication entre le quartier de la « Rive Droite » et le pôle universitaire. Il représente une alternative aux ponts historiques.

Compte tenu de l'exigence technique liée à l'exploitation des lignes SNCF, l'ouvrage limite au maximum les appuis sur le domaine ferroviaire.

Cet ouvrage est conçu comme un lien urbain, un espace public franchissant le plateau ferré, avec un nivellement le plus tendu possible pour faciliter les déplacements vers Yutz en intégrant un accès direct vers un des quais pour permettre à la gare de Thionville de devenir biface.

Le nouvel ouvrage accueillera un site propre, deux trottoirs et une piste cyclable bidirectionnelle.



Modélisation : vue aérienne de l'ouvrage projeté

La réalisation de cet ouvrage implique entre autres des interfaces avec le domaine ferroviaire.

Le présent contrat porte sur le financement des prestations d'établissement du dossier Mission de Sécurité Ferroviaire (MSF), de la mission de coordination et d'interface sécurité et chantiers

en concomitance dont la Commande Centralisée du Réseau (CCR) de Thionville ainsi que la prestation sécurité ferroviaire relative à la création de l'ouvrage.

Le présent contrat est passé en procédure négociée sans publicité et mise en concurrence préalables en application des articles R2122-3 et R2123-1 du code de la commande publique et notamment l'aliéna 3° de l'article R2122-3 concernant l'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle. SNCF Réseau a en effet les droits d'exclusivité concernant la gestion et l'organisation des contraintes ferroviaires des lignes concernées par le projet.

L'interface avec le Technicentre ne fait pas partie du présent contrat, le SMiTU est en relation directe avec le représentant du Technicentre de Thionville.

Le planning général de l'opération est de 30 mois à compter la signature du contrat de prestation.

En conséquence, SNCF Réseau Ingénierie & Projets seul habilité à gérer la sécurité des installations de service dont il est le propriétaire, nous propose un contrat de prestations pour ces missions pour un montant maximum de 1 539 452,00 TTC actualisé. Ce montant pourra être revu avec une baisse de l'ordre de 500 000 € si le DCF (Dossier de Conception Spécifique) et la NSF (Notice de Sécurité Ferroviaire) sont validés.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'inscrire les crédits au budget 2021 et suivants ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de prestations sécurité ferroviaire liées à la réalisation d'un OA au-dessus du faisceau de voies en gare de Thionville

Le Bureau Syndical du 3 décembre 2021 a donné un avis favorable.

La Commission Transport en Commun en Site Propre (TCSP) s'est déroulée le 14 décembre 2021 et a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'inscrire les crédits au budget 2021 et suivants ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de prestations sécurité ferroviaire liées à la réalisation d'un OA au-dessus du faisceau de voies en gare de Thionville

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 16 décembre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER